

# LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

**Prix d'abonnement** (Payable d'avance):  
 Lyon. Rhônes. Départem.  
 3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 12 fr.  
 6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.  
 Un an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris chez LEJOLIVET et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 16 vendémiaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 7 octobre 1848.)

## Le Congrès de Tours.

Un prétendu congrès de la presse départementale s'est tenu ces jours derniers, à Tours, et ce congrès, où ne figuraient que les écrivains des journaux légitimistes et rétrogrades, vient de publier le résultat de ses délibérations et d'adresser une espèce de manifeste à la France au nom de toute la presse départementale. Il est du devoir de la presse démocratique de protester de toutes ses forces contre ce manifeste, auquel certainement aucun journal républicain n'a donné et ne donnera son adhésion. Le Peuple Souverain, fidèle à ses principes, déclare dès aujourd'hui qu'il combattra avec toutes l'énergie de sa conviction la pensée dominante qui a dirigé les délibérations de cette assemblée jésuitique. Cette pensée a été de renverser, par la propagande réactionnaire, la centralisation parisienne, et d'arriver peu à peu au fédéralisme, qui en ce moment est la seule planche de salut des ennemis de la République.

La décentralisation administrative et financière, en détruisant l'unité qui fait la force du pouvoir républicain, préparerait, dans un avenir plus ou moins rapproché, la ruine de toutes nos libertés. Elle ferait de chaque département un petit état indépendant, qui n'aurait bientôt plus de français que le nom. Cet état de chose n'est certainement pas à désirer, et l'histoire est là pour donner gain de cause à notre opinion. Ne sont-ce pas les franchises et privilèges des provinces basques et autres contrées de l'Espagne qui sont la cause des révolutions incessantes et de tous les fléaux qui affligent ce malheureux pays? La guerre du Sonderbund n'eût pas eu lieu, si la Suisse eût joui des bienfaits de la centralisation.

Nous savons qu'il y a des améliorations à apporter dans le mode actuel de centralisation; nous désirons vivement que l'on simplifie les rouages administratifs et que l'on brise, autant que possible, les entraves qui s'opposent à l'expédition prompte des affaires. Pour cela nous voulons, pour les conseils généraux et d'arrondissement et même pour les communes, un peu plus de liberté, une organisation plus en rapport avec les intérêts départementaux et municipaux. Mais il y a loin de ces justes exigences à une décentralisation complète. Il est nécessaire, pour que la République reste une et démocratique, que Paris reste pouvoir et central et puissant. N'allons pas détruire l'harmonie des intérêts généraux du pays, et ouvrir la porte à un antagonisme dangereux et coupable entre la métropole et les départements. Rappelons-nous que Paris est l'œil de la France, et n'allons pas maladroitement aveugler le Cyclope. Car, alors, les ennemis du pays pourraient lever impunément le masque et montrer au grand jour leurs projets réactionnaires.

Le journal la République contient à ce sujet des observations

pleines de justesse et de raison; nous en extrayons le passage suivant:

« Le grand malheur de la province, c'est de ne pas comprendre ce qu'est Paris et ce qu'elle est elle-même. La centralisation administrative, poussée jusqu'à l'abus, jusqu'au ridicule, irrite à bon droit la province. Qu'elle réclame, par l'organe de ses représentants, plus d'indépendance locale, plus de simplicité dans les rouages administratifs, plus de promptitude surtout; elle y gagnera beaucoup, sans que Paris y perde rien. Mais en politique, vouloir détrôner Paris, c'est être un peu de son village et ne pas comprendre la fonction que remplit Paris dans l'organisation politique de la France. Est-ce que Paris est une ville comme Bordeaux ou Marseille? Est-ce que Paris est une localité comme une autre? Ce qui fait la force de Paris, c'est que Paris est à la fois le cœur et le cerveau de la France, le congrès national en permanence, la représentation complète et légitime de la nationalité française. Paris n'a pas de population propre: les vieilles familles parisiennes sont des exceptions et presque des curiosités. Il y a de tout à Paris, hormis des Parisiens. Sur cent personnes prises au hasard, vous trouverez à Paris quatre-vingt-dix Gascons, Normands, Bourguignons, Provençaux.

« C'est à Paris que la jeunesse de province vient dépouiller ses idées étroites de localité pour s'initier au sentiment de l'unité française. Lorsque ces jeunes gens ont fait en province leur réputation et leur fortune, c'est à Paris qu'ils viennent en jouir. C'est à Paris que se réunissent les représentants élus de la province, c'est le siège du gouvernement, c'est le centre d'élaboration par excellence de la pensée humaine sous toutes ses formes; sciences, philosophie, beaux-arts ne peuvent prospérer qu'à Paris, parce que, là seulement, ils vivent dans cette atmosphère féconde, qui est la moitié du génie, et hors de laquelle tout languit.

« Lors donc que la province déclame contre Paris, elle ne s'aperçoit pas qu'elle déclame contre elle-même, contre ce qu'il y a en elle-même de meilleur et de plus élevé, et qu'elle nous donne, sans s'en apercevoir, une représentation de la fable des membres et de l'estomac. Détrôner Paris! mais ce serait décapiter la France, et un pareil projet serait le plus grand de tous les crimes, s'il n'était la plus insigne de toutes les folies. »

Des bruits alarmants ont été répandus hier, dans notre ville, à dessein peut-être. Nous avons été aux renseignements, et nous pouvons affirmer que la dernière dépêche télégraphique, arrivée hier soir, annonçait que Paris jouissait du calme le plus profond, et que la tranquillité publique n'a pas été un instant troublée dans la capitale.

Le gouvernement demandait des nouvelles de Lyon, et il était plus inquiet de cette dernière ville que de Paris même.

Nos frères de Paris nous imiteront, il faut l'espérer, et ils ne gêneront pas, par une manifestation imprudente, une cause que les ennemis de la République cherchent à rendre plus mauvaise chaque jour. Les provocations au désordre sont un piège que nous devons éviter et que nous éviterons certainement.

## NOUVELLE DE LA MEDIATION.

Le bruit s'est répandu dans l'Assemblée nationale que l'Autriche repousse décidément la médiation de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Italie. Cette nouvelle cause une vive sensation.

## Admission de Monsieur Rivet à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée sommeillait, doucement ballottée par les discours des agriculteurs au sujet de l'enseignement agricole, lorsque tout-à-coup, entre les deux articles du projet de décret, un gros homme, épais d'encolure et pâteux de langage, s'est montré à la tribune. Le nom de cet orateur n'est pas parvenu jusqu'à nous, et nous avons vainement interrogé pour le savoir, nos voisins et même les échos d'alentour. Nos voisins partageaient notre ignorance, et les échos nous répondaient de façon à nous faire croire que le rapporteur s'appelait Midas, ce qui n'est pas exact.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait de l'élection du trop fameux M. Rivet. Les protestations ne manquaient pas; plusieurs avaient une haute gravité et révélaient des procédés à la Drouillard. Ces protestations étaient même entourées d'une garantie morale assez puissante, car le concurrent de M. Rivet, le citoyen Raspail, ayant été élu par les électeurs de la Seine, il était évident que ses amis de Lyon devaient supporter leur échec avec une facile résignation.

Ce n'était donc pas la passion qui parlait, le dépit d'une défaite, l'espoir d'une revanche. Non, c'était la conscience de la liberté des élections violée, du suffrage universel vicié qui avait inspiré les protestations, dont le gros rapporteur semblait à peine tenir compte.

De plusieurs points de l'Assemblée, des cris s'élevèrent pour demander au moins une enquête. Le citoyen Payer lui-même, lamartinien très-effacé, représentant incolore, ne craignit pas de monter à la tribune et de réclamer une enquête parlementaire au sujet des faits contenus dans les diverses protestations faites contre l'élection du citoyen Rivet. Mais la droite trépigait d'impatience, la rue de Poitiers voyait un nouveau membre tout prêt à grossir sa réunion royaliste, il fallait emporter l'admission comme l'élection. En conséquence, la demande d'enquête a été écartée, et le citoyen Marrast a prononcé les paroles sacramentelles: « Je proclame le citoyen Rivet, représentant du peuple, nommé par le département du Rhône. » Heureuse Assemblée qui s'augmente d'un tel membre! Heureux département qui aura sur les bancs de la représentation nationale un aussi digne interprète! Et pourtant, entendez-vous sur la Montagne ce représentant connu par la vivacité de ses réparties? Son voisin hausse les épaules à la proclamation du nom du citoyen Rivet. Calmez-vous, lui dit le spirituel Montagnard, ce n'est rien, ce n'est qu'un royaliste de plus!

Il faut avouer qu'il y a de bien mauvaises langues. Le citoyen Rivet est très-républicain et il nous le fera bien voir. Attendons.

La grande question des incompatibilités a été enfin vidée dans la séance de ce jour. Il a fallu beaucoup de peine pour amener l'Assemblée à une révolution fort simple cependant. Il ne s'agissait pas en effet de restreindre le droit des électeurs, en ex-

## Feuilleton du Peuple Souverain.

### LA FILLE DE CROMWELL.

DEUXIÈME PARTIE.

XII.

#### La Chambre maudite.

(Suite.)

— Votre château, lui dit-il, et tous les domaines qui en dépendent se trouvent situés à peu de distance de Londres, dans les environs de Great-House, sur le chemin de Windsor.

Fiamma souleva le riche couvercle de la cassette.

Elle en tira plusieurs parchemins et les parcourut d'un air dédaigneux.

— Dites au roi que j'accepte ses dons et ses faveurs,

— Sa Majesté repose encore; mais à son réveil j'accomplirai votre message. Les femmes de milady vont recevoir l'avertissement de se tenir dans l'antichambre: elles seront prêtes à paraître au premier signal.

— Il suffit... laissez-nous.

— Maintenant, découvre-toi, frère! dit-elle à Cassé-Tête, lorsque les huissiers furent sortis: nous sommes dans la chambre où mourut Cromwell.

— Et je me trouve en présence de sa fille, ajouta le bohémien tout ému.

— Tais-toi! tais-toi! Tu connaissais donc le secret de ma naissance?... Oh! sois muet comme la tombe! Que jamais un mot imprudent ne s'échappe de tes lèvres!... A genoux, frère à genoux! L'ombre du plus grand génie de l'Angleterre plane sur nos têtes.

Il obéit et s'agenouilla près de sa compagne sur les dalles humides.

Tous les deux examinèrent avec recueillement cette chambre désolée. On n'avait pas fait subir aux meubles le moindre changement depuis la mort du Protecteur. C'était toujours le même aspect de simplicité sévère. La lampe éteinte pendait à la voûte; un pupitre était placé sur la table de chêne et portait encore une Bible ouverte, avec un signet marquant ce passage de l'Écriture: « Deposuit potentes de sede et divites dimisit

Voir, pour la 1<sup>re</sup> partie, les numéros du 9 août au 2 septembre, et pour la 2<sup>e</sup>, les numéros du 2, 3, 4, 5, 6 et 7 octobre.

inanes. » (Il a chassé les puissants de leur trône et renvoyé pauvres ceux qui nageaient dans l'opulence.) Avant de rendre le dernier soupir, Cromwell avait peut-être médité ce passage et courbé la tête devant la terrible puissance de la mort qui venait le détrôner à son tour.

Au fond de la pièce était le lit, entouré de ses rideaux de sergu noir. On pouvait y remarquer l'empreinte qu'y avait laissée le corps du Protecteur, et, dans la vaste cheminée située en face de cette couche mortuaire, l'âtre conservait plusieurs tisons noircis qui avaient dû s'éteindre avec Cromwell.

Près de la cheminée se trouvait le fauteuil garni de cuir, sur lequel s'asseyait le maître de trois royaumes.

Ceux qui lui rendaient visite dans cette pauvre chambre aux murailles nues et dépouillées, prenaient place sur de simples escabeaux; et bien des rois de l'Europe eussent regardé comme un honneur de s'y asseoir à leur tour, afin de s'entretenir un instant avec cet homme de bronze, et de recueillir, dans la conversation, quelques bribes éparées de son génie.

Toujours agenouillée, Fiamma portait ses regards sur chacun de ces objets, auxquels elle semblait rendre un culte religieux. Des larmes tremblaient aux cils de sa paupière, et ses lèvres murmuraient des paroles mystérieuses qu'elle adressait à un être invisible.

Soudain elle se leva. Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire; son visage était radieux, son sein battait avec force et ses bras, tremblants d'émotion, se dirigeaient du côté du lit du Protecteur.

— Oh! reste, s'écria-t-elle, reste, fantôme!... ombre sacrée de mon père, ne t'éloigne pas encore!... C'est bien toi, je te reconnais à ton visage empreint du sceau du génie, à tes joues creusées par la méditation, à ce regard d'aigle qui mettait à nu le fond des cœurs. Voilà ton front sublime, il porte encore les traces du travail de la pensée. Reviens-tu donc à la vie? le ciel ferait-il un miracle et me rendrait-il mon père? Oh! parle-moi, je t'en conjure! que j'entende une fois ta grave et solennelle parole et qu'elle reste gravée dans mon cœur comme un pieux souvenir.

Elle fit un pas vers le lit, et, l'œil fixe, le cou tendu, la poitrine haletante, elle sembla prêter l'oreille aux discours du fantôme.

— Oui, reprit-elle après un silence, tu as rendu l'Angleterre grande et forte; tu lui as placé sur le front la couronne des mers. Elle te doit sa gloire et sa puissance. Tu as écrasé ses ennemis par la vigueur de ton bras; tu t'es élancé comme le lion s'élance sur sa proie, et ton panache victorieux flottait toujours au plus chaud de la bataille. Vainqueur, tu déposas ton épée foudroyante et tu dictais des lois, tu parlais en maître à l'Europe étonnée. Oui, mon père, tu es grand! ton nom ne périra pas, et l'histoire l'enregistre dans ses fastes les plus glorieux... Mais ta figure pâlit,

ton regard se trouble... Quel est ce cadavre gisant à tes pieds?... La tête est séparée du tronc... Le sang coule et jaillit jusqu'à toi...

Fiamma bondit en arrière, comme si la présence d'un cadavre l'eût en effet glacée d'épouvante.

Le bohémien sentait ses cheveux se dresser sur sa tête; de larges gouttes de sueur découlaient de ses tempes.

Il aurait été moins effrayé peut-être s'il eût réellement aperçu le fantôme, et s'il eût entendu ces discours d'un autre monde auxquels sa compagne semblait répondre.

Cependant la terreur de Fiamma s'était calmée: son visage avait pris une expression douloureuse.

Elle écoutait encore.

— Les insensés! murmura-t-elle, ils parlent d'assassinat... Mais qui donc a condamné Charles I<sup>er</sup>? N'est-ce pas le peuple, las enfin d'une oppression tyrannique; n'est-ce pas une cour suprême siégeant dans la grande salle de Westminster?

— Il y eut un nouveau silence.

— Tu excitais le peuple, disaient-ils, tu imposais tes ordres aux juges... Mensonge! Et quand cela serait, ta volonté ne devait-elle pas peser plus que celle d'un autre dans la balance? Sans parler de l'injure personnelle que tu avais à punir, sans parler de l'affront de ma mère, sans tenir compte, en un mot, de ce qui concernait l'homme, pouvais-tu laisser vivre le roi? L'Angleterre te demandait le repos et la fin de la guerre civile. Le Stuart vivant, ses amis eussent conservé de l'espérance; ils auraient pris les armes pour faire prévaloir ses droits menteurs; ils auraient essayé de l'arracher le sceptre, à toi géant, pour le restituer aux mains d'un pygmée... Non! non! cela ne se pouvait pas. Prêtre d'un nouveau sacerdoce, tu devais défendre le sanctuaire; médecin d'une nation, tu devais reconnaître le membre gangrené, l'attaquer avec le scalpel et le couper sans miséricorde. Eh! que t'importe le jugement de quelques esclaves des vieux préjugés? N'es-tu pas l'objet des louanges de tous ceux qui travaillent à la régénération des peuples? Dieu, mon père... Dieu, lui-même, n'a-t-il pas approuvé ton œuvre? Il t'a fait asseoir sur un trône, il t'a mis au front une auréole éclatante, il t'a rendu grand parmi les grands hommes!... Et, quand ton heure est venue, tu as expiré dans ton lit paisiblement et sans remords; la nation tout entière est venue pleurer sur ta tombe, les rois de l'Europe ont porté ton deuil.

Cassé-Tête entendit alors un effrayant dialogue, dont une partie restait toujours insaisissable pour lui.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

cluant de leur choix certaines classes de citoyens. On avait tout simplement à inscrire dans la constitution que le canal des fonctions publiques était désormais interdit. Un fonctionnaire élu représentant aura donc à opter entre ses fonctions et son mandat. Cela est juste, car il est impossible de siéger à l'Assemblée et d'être juge dans une autre ville ou préfet dans un autre département. Cependant, le général Lamoricière et le général Cavaignac se sont montrés fort irrités de la décision de l'Assemblée, et bien que le chef du pouvoir exécutif eût déclaré l'autre jour que le gouvernement n'avait pas à exprimer sa pensée sur la constitution qui sort de sa sphère d'action, il n'en est pas moins monté à la tribune pour laisser une dernière porte ouverte à l'abus du cumul : celle de la loi organique.

Il est bien étrange de voir combien on a de peine à faire passer dans la pratique et dans les faits les principes que l'on proclame à tout propos.

Le citoyen Buvignier avait déposé une proposition tendant à ce que tous les malheureux jetés sur des pontons malsains, sous le prétexte mensonger d'une transportation impossible, fussent admis à contredire publiquement et contradictoirement les faits qui leur sont imputés. C'était tout simplement demander que justice fût faite de toutes les erreurs, de toutes les iniquités commises. Le comité de la justice, par l'organe du citoyen Creton, rapporteur, a émis une opinion défavorable à cette proposition. On ne veut pas que la lumière se fasse. Elle se fera cependant et avant peu.

#### QU'EST-CE QUE CONSPIRER ?

Conspirer pour les Bourbons de toute branche est folie ;  
Conspirer pour reconstituer l'empire est crime et démençe ;  
Conspirer pour s'assurer la présidence, quel que soit le rôle que l'on joue aujourd'hui, est crime de haute trahison envers la République et la patrie.

Conspirer pour éloigner violemment de l'Assemblée des représentants de la volonté populaire est crime et assassinat.

Conspirer contre la République sous quelque drapeau que ce soit, c'est être mauvais français, criminel envers l'humanité.

On nous assure que la garde de l'Assemblée n'est pas confiée à toutes les légions de la garde nationale de Paris à tour de rôle. Ce fait est grave. N'a-t-on pas licencié trois légions et récemment encore quelques compagnies d'une autre ? L'esprit de la milice citoyenne est-il changé ? Il serait bon que le *Moniteur* donnât la clef de cette énigme.

#### LES BANQUETS ET LES ROYALISTES.

La France est calme ; tout à la surface annonce que nulle pensée d'agitation sérieuse n'émeut la société bourgeoise des villes ni les faubourgs, encore moins les campagnes. Cependant une inquiétude vague préoccupe les esprits ; les incessantes provocations des partis monarchistes disent assez que les hommes du passé ne comptent pas avoir dit leur dernier mot. Un indéfinissable malaise annonce que l'on travaille à exploiter la misère, à faire appel aux plus mauvaises passions. A Toulouse, des cris sinistres se font entendre, et aussitôt un fonctionnaire public destitué en février, mieux que cela, un neveu de l'un des derniers ministres de Louis Philippe, vient porter une accusation grave contre le parti républicain, et l'associant à ses clameurs désastreuses, il lui en renvoie la responsabilité. Eh bien ! acceptons sans contestation que le cri : *Vive la guillotine !* ait été poussé à Toulouse par une bande de forcenés, qui dit que ces fous n'appartiennent pas à cette lie impure que le parti légitimiste traîne toujours à sa suite, et dont la lubrique farandole s'éteint, selon l'expression de Germain Sarrut, dans le sang du général Ramel. Est-ce donc qu'à Toulouse on aurait perdu le souvenir du bourreau enlaçant ses mains à celles des nobles parlementaires ? Y a-t-il donc si longtemps que le tourneur de chaises recevait dans un baiser les confidences du plus criminel projet ? Que M. Danjoy lise donc l'ouvrage de Feuillide, *le Midi en 1815* ; c'est de l'histoire.

Eh bien ! nous vous disons, nous, que les cris poussés à Toulouse par une poignée d'hommes avinés, étaient des cris soldés. Eh quoi ! ces hommes allaient, la nuit, furieux, dans cette rue des nobles si mal protégée par la force publique ; leurs clameurs effrayaient le quartier, et pas une vitre brisée, pas un homme insulté ; des cris et pas autre chose ! nous ne craignons pas de le dire.

Il faut une enquête impartiale, une enquête faite en commun par des représentants de toutes les nuances d'opinions, et la vérité se fera jour ; si nous revenons sur cette boutade d'orgie, c'est que d'autres banquets se préparent, c'est qu'ailleurs qu'à Toulouse, sans doute, les légitimistes, les monarchistes de toute nuance parviendront à introduire des troubles-fêtes ; que les commissaires de ces banquets fassent une police sévère, et qu'ils livrent eux-mêmes à la juste sévérité des tribunaux les excitateurs au désordre ; et à ce sujet pourquoi ne dirions-nous pas que nos amis de l'Assemblée Nationale doivent se tenir sur leurs gardes ? On prépare sous main, si l'on doit en croire de sourdes rumeurs, des mouvements dans Paris ; on veut compromettre et eux, et le peuple des faubourgs ; on veut réunir à Raspail, à Barbès, à Caussidière, à Louis Blanc, une vingtaine de Montagnards, et aux 5,000 transportés de Brest, encore 5,000 ouvriers actifs, ardents. Que les ouvriers de tous les pays le sachent et le comprennent bien, ceux qui les excitent à la guerre civile sont des traitres à la patrie, les ennemis de la République ; que le pouvoir à son tour apprenne que les démocrates veillent sur lui et pour lui, et qu'ils ne se laisseront point entraîner par les criminelles manœuvres de leurs adversaires.

#### Fermeture du club Chabrol.

Le pouvoir veut décidément en finir avec les clubs. Après la suspension des journaux, cette odieuse mesure préventive que l'Assemblée nationale n'a pas craint de sanctionner par son approbation, voici la fermeture des clubs démocratiques socialistes, de par messieurs les juges de Louis-Philippe, sur des rapports des commissaires de police de la monarchie.

Expulsé du bazar Bonne-Nouvelle par le propriétaire, le citoyen Bernard avait ouvert un nouveau club rue Chabrol, au centre des faubourgs St-Denis et St-Marceau. Plus de trois mille travailleurs assistaient aux séances.

Le président Bernard, dans le compte-rendu des travaux de l'Assemblée, avait énergiquement flétri l'ignorance outréculante du ministre Lamoricière, qui s'était permis à la tribune de parler du socialisme assez cavalièrement. Appréciant le républicanisme de l'ex-courtois des princes en Algérie, Bernard rappelait qu'en Février, Lamoricière avait accepté de S. M. Louis-Philippe une ignominieuse participation dans le cabinet de la régence.

Parlant ensuite de la scène scandaleuse de l'Assemblée (banquet de Toulouse), le citoyen Bernard avait protesté au nom de la République contre les calomnies des royalistes.

Le club Chabrol a été fermé provisoirement, attendu qu'il résulte des renseignements déjà recueillis que l'existence du club Chabrol paraît présenter des dangers pour l'ordre et la tranquillité.

La fermeture provisoire était signifiée au citoyen Bernard avant qu'il eût été entendu par le juge d'instruction.

Il suffit donc d'une simple affirmation d'un agent de police, pour que la liberté de réunion soit escamotée.

Nous apprenons que le citoyen Bernard va ouvrir deux nouveaux clubs. Il est décidé à aller jusqu'au bout ! Nous verrons qui se lassera plus tôt, des ennemis de la liberté ou des patriotes qui veulent la réalisation du principe républicain.

#### Liste volontaire de proscription.

Le banquet du Chalet a pris une importance telle, qu'il serait curieux de connaître le nom de tous les convives. Aussi le *Constitutionnel* demande-t-il tous les jours que la liste en soit publiée. Sans doute, l'honnête journal compterait en faire pour l'avenir une liste de proscription. Nous croyons, nous, que pour la plupart des convives ce serait une liste d'honneur, et c'est dans cette pensée que nous avons fait nos efforts pour nous la procurer. Mais cette liste n'ayant jamais été faite, c'est seulement en consultant les souvenirs des commissaires que notre correspondant a pu réunir les quelques noms que nous publions, afin de faire connaître à nos lecteurs quels sont les hommes pour lesquels la République est un vain mot.

Les fondateurs du banquet ont été les citoyens Ledru-Rollin, Germain, Sarrut, Buvignier, Auguste Mie, Théodore Bac, Robert (de l'Yonne), James de Montry, David (d'Anger), Olivier (de Mothène), Signard, Mathé (Félix), Vignerte, Théodore Reynal, Joignau, Baune, Brives, auxquels se sont joints immédiatement le vénérable Audry de Puyraveau et les représentants dont les noms suivent : Cormenin, Joly père, Joly fils, Guinard, Laurent (de l'Ardeche), Menant, Fleury, Michat, Azerm, Mulé, Cales, Delbez, Flocon, Latrade, Frédéric Degeorges, Pascal Duprat, Chavoix, Sarrans jeune, Dorlan, Bussy, Blot, Roux-Lavergue, Dupont (de Bussac), le général Rey, Morhery, Méchin, Pégat-Agier, Astier, Détours, Fargin, Fayolle, Lefrançais, Félix Pyat, Gambon, Mathieu (de la Drôme), Pelletier, Bravard, Dubarry, Sulier, Paulin Durieu, les deux frères Chauffour, Conti, Piétri, Bertrand, Chevallon, Ferrier, Laussedat, Deville, Eugène Raspail, Carion-Nias, Pierre Lefranc, Hortensius St-Albin, Pascal (d'Aix), Labrousse, Jules Favre, Barthe, St-Gaudens, Emile Langlet, Richard, Guichard, Renaud-Lagarrette, Alkan, Edgard Quinet, Maire, Dubreuil, Magnin-Philippon, Glosin, Yves, Renaud (Isère), Kestner, Doutré, Renaud (Basses-Pyrénées), Hamard, Bruckner, Favart, Leproux, Frédéric Arnaud, Maurel, Gouttai, Girard, Target, Blanchard, Henry Arnaud, Baugier, Dudouit, Frichon.

Nous le répétons, ceci n'est qu'une première liste de représentants, car nous ne doutons pas que chaque convive voudra réclamer sa part de responsabilité, puisque la réaction veut dresser des tables de proscription.

La grande préoccupation du moment pour les représentants et le public, est la question de la présidence. A cet égard, les moindres bruits sont recueillis et à fortiori, les nouvelles qui émanent des réunions. En voici une qui nous a été donnée ce matin :

La rue de Poitiers, l'Institut et les républicains actifs seraient décidés à se retirer de l'Assemblée plutôt que de laisser adopter le principe de la nomination du chef du pouvoir exécutif par les représentants. Ces trois fractions forment déjà à elles seules presque la majorité des votants. Quelques membres du Palais-National et certains représentants qui ne font partie d'aucune réunion, étant dans des dispositions semblables, il est certain qu'un vote régulier ne pourrait pas avoir lieu, si l'on persistait à vouloir priver le pays de l'exercice de sa souveraineté. On peut donc compter que c'est le peuple qui nommera le président, si président il y a, car nous pensons qu'on y regardera à deux fois avant de livrer sa vie et ses libertés à la merci d'un seul homme.

Les recruteurs pour le général Cavaignac cherchent surtout à le disculper des mauvaises nominations qui affligent tous les jours le pays, en disant que sa religion est trompée et qu'il ignore la valeur et les antécédents des hommes pour lesquels les ministres réclament sa signature ; mais les démocrates répondent que lorsqu'on se plaint du mal au chef du pouvoir exécutif, il s'empresse de réclamer la solidarité avec ses ministres, et que d'ailleurs s'il n'était pas complice, rien ne serait facile comme de changer les ministres qui agissent contre l'intérêt de la République.

Toutes les fois qu'à propos d'une manifestation populaire on voit un représentant venir se plaindre de quelques écarts auxquels elle a donné lieu, sans attendre d'ailleurs de connaître ou ignorer à dessein les vrais instigateurs, on peut être certain que le plaignant est un monarchiste, n'acceptant la République du bout des lèvres. C'est ce qui arrive pour le citoyen Denjoy.

Voici comment, ainsi que le rappelle la *Reforme*, le citoyen Denjoy, ancien fonctionnaire de Louis-Philippe, a formulé son adhésion à la République, quand la révolution de Février lui a été connue :

« Le gouvernement qui m'avait confié les fonctions de sous-

préfet est tombé ; je veux tomber avec lui... Je ne crois pas que le moment soit venu de fonder en France, avec quelque espoir de stabilité, les institutions républicaines. »

Pour l'édification de nos lecteurs, nous devons ajouter que le citoyen Denjoy, ce puritain de fraîche date, n'est parvenu à l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale qu'en se présentant dans les clubs comme ouvrier, à l'exemple du trop fameux Schmith.

Ceux qui l'ont nommé doivent bien rire du travail qu'il fait.

#### La Revue des Deux-Mondes, la République et le National.

La Revue des Deux-Mondes, dans son dernier numéro, reproche à l'Assemblée nationale de faire une constitution qui sera moins propre au monde futur qu'à la situation présente.

Suivant la Revue, nos neuf cents législateurs réfléchissant purement aux nécessités de l'état de crise qui les domine et les emporte, perdent de vue l'avenir ; quant au peuple, l'organe du citoyen Molé trouve qu'il ne prête qu'une attention distraite aux débats parlementaires, et se laisse absorber par les réalités actuelles, les vicissitudes et les angoisses de sa vie présente. Il serait grand, dit la Revue des Deux-Mondes, d'inspirer aux législateurs, chargés de travailler pour la postérité, une foi calme et recueillie ; mais le soufflé inquiet de la rue empêche de trouver assez de foi dans la destinée.

Les constituants de notre première République, résistant aux assauts du dehors, pouvaient aller toujours, parce que leur besogne était neuve.

« La meilleure preuve, ajoute le rédacteur, que la nôtre ne l'est pas ou ne l'est guère, c'est qu'à l'instant même où nous voulons nous y absorber, nous subissons, sans en pouvoir sortir, l'ascendant de choses du dehors et l'insupportable obsession du temps présent. »

Nous ne sommes pas surpris, nous, de voir la Revue apprécier de cette manière le travail égoïste, étroit et inquiet de la majorité de l'Assemblée constituante de 1848, et ce malaise qui remue si profondément le prolétariat, devenu d'autant plus intelligent pour comprendre et réclamer son droit, qu'il était naguère sous une monarchie corrompue et despotique, plus contraint et plus asservi.

Pour jeter les fondements solides et durables de la constitution, il faudrait, à notre avis, au lieu de s'isoler du présent, bien se convaincre des nécessités impérieuses qu'il présente. Nous n'ignorons pas que la Revue n'a pas dépoilé le vieil homme, bien qu'elle nous fasse la courtoisie de déclarer qu'elle a accepté la République. Comment donc comprend-elle la République ? Mon Dieu ! ni plus ni moins qu'un bon monarchiste. Car, après tout, ce n'est pas tant Louis-Philippe qui a gouverné que la bourgeoisie censitaire et satisfaite des privilèges qu'elle s'est faits. Quel mal y aurait-il si, au lieu de la République démocratique, que la Revue et ses confrères de la réaction, appellent *Republique rouge*, on pouvait établir la République monarchique, soi-disant honnête et modérée ?

La chose n'est pas facile avec le suffrage universel. La Revue des Deux-Mondes la comprend bien, car la voilà aujourd'hui déclarant avec un aplomb inouï que le suffrage politique est plutôt une fonction qu'un droit. Elle trouve que le suffrage universel se compromet et s'égare dans les plus singulières mésaventures.

Elle fait allusion ici aux dernières élections de Paris, où le parti démocratique, comme on sait, a remporté une victoire éclatante. A ce sujet, la Revue prend à part ce pauvre *National* et le plaisante méchamment sur la déconfiture de ses candidats. Nous ne sommes pas fâchés de voir le citoyen Marrast du juste-milieu, et ses bons amis du modérantisme et de la conciliation, recevoir une bonne leçon de la part de ces ex-conservateurs dynastiques, à qui pourtant ils ont prodigué et prodiguent encore tous les jours, pour se faire accepter, toute espèce de concession.

Voici comment s'exprime la Revue :

« Le *National*, qui attribuait bénévolement au suffrage universel une si merveilleuse efficacité, en est réduit désormais à faire bonne mine à mauvais jeu. Le spécifique sur lequel il comptait pour fortifier et recroître son parti, le diminue à mesure qu'il en use. Ce parti qui représente fidèlement, trop fidèlement à vrai dire, le gouvernement actuel de la France, ce parti presque officiel, n'aborde presque pas une fois le scrutin sans laisser sur le carreau ses plus chers amis assistés par des minorités désastreuses. Après l'inévitable effervescence d'un triomphe qui ne l'avait pas trouvé prêt, ce parti se range à la fin, et il ne serait pas impossible qu'il arrivât à quelque chose du jour où il apprendrait la modestie. »

Nous trouvons la Revue des Deux-Mondes bien ingrate envers le *National*. N'est-ce pas lui, en effet, qui, en se séparant des républicains franchement démocrates pour s'allier aux royalistes, a, par son attitude équivoque et sa connivence avec ses conciliants amis du pouvoir, désarmé la Révolution dans les départements et favorisé l'élection des candidats de la réaction.

Croit-on, par exemple, que la nomination du citoyen Laporte, ce fougueux philippiste, comme procureur général à Pau, faite à la demande du citoyen Achille Marrast et appuyée par le citoyen Armand Marrast, son frère, soit de nature à favoriser les nominations républicaines dans les Basses-Pyrénées ?

Malgré la nomination de MM. Molé et Rulhières, la Revue ne laisse pas que d'être fort tourmentée de celle des citoyens Raspail et Laissac.

Décidément le suffrage universel paraît à la Revue une merveilleuse chose, quand elle songe aux résultats si variables qu'il amène.

Et, pour en finir avec le regret que lui cause le souvenir des dernières élections de Paris, elle gourmande vivement la nonchalance, l'égoïsme, la vanité et les rivalités mesquines de la bourgeoisie, qui, par son défaut d'abnégation personnelle et d'union, a empêché le trop fameux maréchal Bugeaud d'Isly de sortir de l'urne.

La Revue des Deux-Mondes, faisant ensuite une revue sommaire des travaux de la Chambre pendant cette dernière quinzaine, frappe sur tout ce qui fait mine de vouloir s'éloigner des institutions dont elle a, par anticipation, dans son imagination féconde, entouré son idéal de République conservatrice. Ainsi le citoyen Billault, qui a soutenu le droit au travail, le citoyen Victor Hugo, qui a parlé en faveur de l'abolition de la peine de mort en matière civile criminelle, le citoyen Dupin, qui a com-

battu le système des deux chambres, sont ni plus ni moins des révolutionnaires en germe, de futurs démagogues.

Quant à Ledru-Rollin, il a, on le pense bien, la plus grande part dans les colères furibondes de la *Revue*; mais malgré les injures et les calomnies des organes de la presse royaliste, le magnifique discours du Châlet continue à émouvoir les cœurs et à travailler l'opinion de la France entière.

Les ennemis de la démocratie ont beau faire, la Révolution, élevant sa voix de l'urne électorale ou d'un banquet patriotique, suit sa marche irrésistible. Aussi sommes-nous loin d'être le moins du monde découragés, lorsque la *Revue* nous montre comme une menace, et avec une satisfaction extrême, le gouvernement et le chef du pouvoir se détachant de plus en plus des républicains actifs, resserrant plus intimement le lien qui les unit aux républicains multicolores et tempérés.

Nous avons la foi et nous pratiquons le culte des principes sublimes de la Révolution. Ils sont impérissables. Les hommes qui s'en éloignent ou le trahissent passent vite et ne laissent derrière eux que l'oubli, tandis que ceux qui ne les abandonnent point se préparent, dans un avenir plus ou moins proche, un avènement certain et un triomphe durable.

### Atrocités des Autrichiens en Italie.

Voici quelques extraits des lettres d'Italie, dont le citoyen Ledru-Rollin a parlé lundi à la tribune. Nous avons eu ces lettres entre les mains, et le doute n'est pas possible sur les faits qu'elles rapportent.

Tout est deuil et terreur. La loi martiale est proclamée dans toutes les villes, mais le peuple n'en est pas abattu, et il proteste par son maintien digne et sévère. Les manifestations continuent, la résistance ne cesse pas, les collisions sont sanglantes, surtout à Brescia et à Pavie. Les Autrichiens ne reculent devant aucune iniquité ni devant aucun crime, pour étouffer dans le sang la nationalité italienne. Ils ont commencé par fusiller pendant la nuit les citoyens suspects; puis ils ont préféré les fusiller le jour et en pleine rue; maintenant, l'effet de ces exécutions paraissant nul sur les esprits des citoyens, les Autrichiens ont recours à la bastonnade. *Just qu'à ce que morts s'ensuivent.*

Ils comptent sur l'ignominie de ce genre de supplice pour réduire les Milanais à l'obéissance. Pour attirer cette affreuse destinée, il suffit d'un ruban dans un chapeau, d'une croix à la boutonnière, d'une fortune combinée, de couleurs. Un citoyen a été condamné aux travaux forcés pour un an, un autre au *carcere duro*, rendu plus affreux par le jeûne forcé, pour avoir regardé de travers un soldat qui fumait dans la rue.

L'émigration continue, et pas un émigré ne rentre. On nous dit que les Français n'ajoutent pas foi au récit des atrocités commises par Radetzki. Comment faire pour les convaincre?

Les soldats occupent en guise de casernes les plus beaux palais des familles absentes, et y commettent des dégâts. L'Archevêché, le Séminaire, les Collèges, le Casino des nobles, le grand salon de Cova, sont transformés en casernes. La loi martiale a été proclamée même dans les communes rurales, partout où s'est manifestée l'aversion des habitants envers l'Autrichien. Elle a été proclamée et exécutée à Monza, parce que les fils du vice-roi y avaient été insultés...

Les églises sont transformées aussi en casernes, les canons sont braqués contre la ville, et même dans les rues. L'agent de M. Rempini et son fils ont été fusillés sur-le-champ parce que l'on découvrit deux ou trois fusils dans leur jardin. Il suffit de porter une redingote en velours pour être condamné au bâton jusqu'à la mort. La vie est devenue impossible.

Au palais des Beaux-Arts on enlève tous les chefs-d'œuvre de l'Ecole lombarde pour les envoyer à Vienne.

### Nouvelles d'Italie.

TURIN, 2 octobre. — Le roi, selon la coutume, quitta hier Turin, se dirigeant à Pollens afin de ne pas se trouver ici aujourd'hui, anniversaire de sa naissance.

— Un décret du 30 septembre porte la création d'une administration de sûreté publique, placée sous la dépendance immédiate du ministère de l'intérieur et l'abolition des conseils divisionnaires de gouvernement, de la charge de gouverneur général de division, des intendances générales de police, des sous-intendances locales et des commissaires et gardes de police.

TURIN. — Dimanche, au soir, une partie de la garde nationale a été convoquée sous les armes; cette convocation extraordinaire avait pour but d'empêcher une démonstration contre le ministère.

ALEXANDRIE. — Les meurtres et les incendies se succèdent sans interruption dans cette ville. Des assassinats ont eu lieu sur la grande route qui conduit à Gènes. On écrit que dans le Montferrat les incendies sont à l'ordre du jour.

— Une révolte a éclaté dans la maison pénitentiaire d'Alexandrie, un des gardiens a été assailli, désarmé et laissé pour mort. Les chefs de la révolte ayant été mis au cachot, les prisonniers ont tenté un soulèvement en masse, il a fallu un piquet de renfort pour les contenir.

— Le coffre-fort de l'entreprise du chemin de fer a été volé dans Valenza; il contenait 20,000 fr. argent, et 40,000 fr. en billets de banque.

MILAN. — Les habitants supportent impatiemment le joug des Autrichiens. On parle d'une révolution et de vœux siciliennes qui doivent avoir lieu contre les Autrichiens. Il paraît cependant bien difficile qu'un semblable projet puisse s'effectuer; 18,000 Autrichiens sont logés dans la ville, 12,000 aux alentours; des canons sont braqués sur toutes les places et dans toutes les directions; les plus grandes précautions sont prises par Radetzki pour comprimer tout mouvement du peuple, qui se trouve d'ailleurs sans chefs par suite de l'émigration des principaux habitants.

A propos de Radetzki, voici le portrait qu'en fait un journal: « Le maréchal est de petite taille, mais obèse; il n'a ni barbe ni moustaches; il n'a pas cet aspect sinistre et furieux qu'on pourrait lui supposer en lisant les journaux italiens; il a plutôt la figure d'un bon et aimable vieillard. Il est un peu courbé, mais se tient encore bien en selle, et semble de dix ans moins âgé qu'il ne l'est en effet. »

— De Venise nous avons la nouvelle officielle qu'enfin deux navires de guerre français sont entrés dans ce port le 22 septembre.

NAPLES. — D'après une correspondance rapportée par le *Contemporain*, une grande quantité de munitions de guerre et des forces considérables ont été expédiées pour la Sicile.

L'ambassadeur français à Naples aurait été autorisé à exiger l'évacuation de la Sicile, faute de quoi la flotte napolitaine serait considérée comme ennemie et capturée.

24 septembre. — Une grande agitation règne à Naples, et une révolution paraît imminente.

— Nous recevons des lettres de Naples. On se prépare, comme en Sicile, à reprendre bientôt les hostilités. 150,000 cartouches, 40,000 rations et 300 lits, sont envoyés par le roi Ferdinand à Reggio et Messine, accompagné par un bataillon de carabiniers.

RAVENNE. — Une barque chargée de volontaires pour Venise avait été capturée par un vapeur autrichien, le *Vulcano*. Sur les réclamations du consul pontifical auquel se sont réunis les commandants des deux bâtiments de guerre, l'un français, l'autre américain, les Autrichiens ont relâché leur prise, et les volontaires se sont rendus à leur destination.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 5 octobre 1848.

On nous communique à l'instant une liste qu'on dit sérieuse. Il s'agirait de remplacer à la fois le chef du pouvoir exécutif et tous les ministres. Voici les noms proposés d'admiration de la France républicaine:

Garnier-Pagès, chef du pouvoir exécutif.  
Vivien, justice.  
Pagnerre, commerce.  
Dufaure, finances.  
Lacrosse, marine.  
Malleville, instruction publique.  
Changarnier, guerre.  
Bedeau, affaires étrangères.  
Falloux, travaux publics.  
Duclerc, intérieur.

Cette liste aurait été dressée d'un commun accord entre les représentants de l'Institut et ceux de la rue de Poitiers.

La bataille sera introduite au premier jour pour amener ce résultat. C'est une confirmation des soupçons qu'on avait eu aux dernières élections des bureaux, de l'alliance de l'Institut et des Poitevins. On voit qu'il y a là des monarchistes de toutes couleurs. Quant aux républicains, ils sont clairs semés.

— Les partisans de la nomination du président de la République par l'Assemblée se montraient ce matin fort soucieux. La délibération prise par le comité de constitution, à la majorité de dix voix contre quatre, ne laisse guère d'espoir à ceux qui voudraient les uns dans une intention coupable, les autres croyant bien agir, confisquer la souveraineté du peuple sur un point fondamental.

Les défenseurs de la liberté restreinte faisaient de grands efforts dans les couloirs pour prouver que la délégation du peuple étant absolue et sans limite, l'Assemblée avait le droit de nommer le président; mais cette opinion faisait peu de prosélytes, et à moins d'un revirement que rien ne fait prévoir, on peut dire qu'elle est à cette heure irrévocablement condamnée.

— On assure qu'il reste encore dans deux forts des environs de Paris près de 500 insurgés de juin, destinés à la transportation, et qui vont être incessamment dirigés, en un seul et dernier convoi, vers le lieu définitivement choisi pour leur séjour.

— La nouvelle des troubles graves à Vienne n'a rencontré aucun contradicteur; mais on acceptait moins facilement le bruit de la proclamation de la République dans la capitale de l'Autriche. Cette circonstance, que nous n'avions pas à provoquer, rendra nécessairement le cabinet de Vienne plus conciliant sous le rapport de la solution de la question italienne. Nous enregistrons aussi un autre bruit qui mériterait confirmation, précisément à cause de sa contradiction avec les événements de Vienne. Ce serait le refus définitif de la médiation anglo-française, pour y substituer le congrès européen dont il a déjà été question. Les faits se presseraient nombreux et palpitants, comme on le voit, mais ils n'en font pas moins désireusement que le sort de l'Italie soit promptement et largement fixé. Il importe à la dignité de la République de ne pas se laisser jouer par la diplomatie étrangère.

— On avait parlé d'une campagne de duels qui devait correspondre à ce que les beaux esprits royalistes appellent la campagne des banquets. On disait même qu'un M. de Morny, le matamore de la réaction, ancien député pritchardiste et satisfait, avait adressé un cartel à l'un des membres les plus honorables du côté gauche. Mais il paraît que cette nouvelle n'était pas fondée, et que M. de Morny, dit *Tranche-Montagne*, n'a pas tiré sa grande épée du fourreau. Dans tous les cas, si ces messieurs voulaient jouer à ce jeu-là, ils peuvent être sûrs de trouver à qui parler.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS,

DU 5 OCTOBRE 1848.

La bourse était aujourd'hui en pleine baisse, par suite des bruits que l'Autriche avait refusé la médiation de la France et insistait pour la formation d'un congrès européen. On était en outre dans l'incertitude au sujet de la question du crédit foncier, parce que l'on ne savait pas si l'Assemblée nationale se serait décidée à la discuter dès aujourd'hui.

On a fait courir de nouveaux bruits de crise ministérielle; enfin on parlait de troubles à Lyon à la suite d'une rixe entre la garde mobile licenciée et les dragons. On ajoutait que la garde mobile s'était retranchée à la Croix-Rousse.

Les chemins de fer étaient également en baisse, et la plupart des lignes étaient invendables.

La rente 3 0/0, fermée hier à 44, a ouvert à 44; elle a varié de 44 à 44 1/2; elle reste à 44 1/2.

La rente 5 0/0, qui était hier à 68 85, a ouvert à 68 50; elle a varié de 68 50 à 68 55, et elle ferme à 68 65.

L'emprunt de 1848 a fait 68 60 et 68 85.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 4 octobre 1848.

Le citoyen président. Le citoyen Sarrans (jeune) propose un article additionnel ainsi conçu:

« Le principe des incompatibilités ne pourra être appliqué aux officiers de terre et de mer. »

Le citoyen CAVAIGNAC. Je ne viens pas m'inscrire contre l'amendement du citoyen Sarrans, bien au contraire; mais puisque l'Assemblée décide que les exceptions seraient renvoyées à la loi électorale organique, je demande qu'il en soit de même pour les officiers de l'armée.

Le citoyen MARTIN (de Strasbourg) propose le paragraphe additionnel suivant à l'art 28:

« Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques sala-

riées dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif. »

Ce paragraphe est adopté.

« Art. 29. Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux assemblées élues pour la révision de la constitution. » — Adopté.

« Art. 31. L'Assemblée nationale est permanente.

« Néanmoins, elle peut s'ajourner à un terme qu'elle fixe.

« Pendant la durée de la prorogation, une commission, composée des membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés par l'Assemblée au scrutin secret et à la majorité absolue, a le droit de la convoquer en cas d'urgence.

« Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée. »

Les trois premiers paragraphes sont mis aux voix et adoptés.

Le citoyen président. On demande que le quatrième paragraphe soit réservé.

Le citoyen MORNAY. Il faut bien que nous sachions d'abord si nous aurons un président.

Le quatrième paragraphe est réservé.

Le citoyen président. Voici l'amendement du citoyen Duplan:

« L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances; elle fixe le nombre et l'importance des forces militaires qui y seront établies pour la sûreté et pour le maintien du respect qui lui est dû dans la ville où elle aura établi ses séances. Elle pourra disposer de ces forces armées. »

L'amendement est adopté dans son ensemble.

« Art. 32. Les représentants sont toujours rééligibles. » (Adopté.)

« Art. 33. Les membres de l'Assemblée nationale sont les représentants, non du département, qui les nomme, mais de la France entière. » (Adopté.)

« Art. 34. Ils ne peuvent recevoir des mandats impératifs. » (Adopté.)

« Art. 35. Les représentants du peuple sont inviolables.

« Ils ne pourront être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps, pour les opinions qu'ils auront émises dans le sein de l'Assemblée nationale. » (Adopté.)

« Art. 36. Ils ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'Assemblée a permis les poursuites. » (Adopté.)

« Art. 37. Chaque représentant du peuple reçoit une indemnité qui ne pourra s'élever au-dessus de 450 fr. par mois. »

« Art. 38. Les séances de l'Assemblée sont publiques.

« Néanmoins l'Assemblée peut se former en comité secret, sur la demande du nombre de représentants fixé par le règlement. » (Adopté.)

« Art. 39. La présence de la moitié plus un, des membres de l'Assemblée, est nécessaire pour la validité du vote des lois. » (Adopté.)

« Art. 40. Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent pas être moindres de dix jours. »

Le citoyen Saint-Priest demande que l'on rédige ainsi l'article:

« Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent être moindres de cinq jours. »

Cet amendement est adopté.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 5 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte le projet de décret relatif à un crédit de 18,200,000 francs relatif au ministre de la guerre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

Art. 40. Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence, est précédée d'un exposé des motifs.

Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgence, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux, et fixe le moment de la discussion.

Une commission nommée dans les bureaux, fait un rapport sur l'urgence seulement.

Si l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

Si elle décide qu'il n'y a pas d'urgence, le projet suit le cours des propositions ordonnées.

Les cinq paragraphes de l'article sont successivement adoptés.

Le citoyen Gérard avait proposé un autre paragraphe additionnel pour la convocation des collèges électoraux quinze jours avant l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée législative. L'Assemblée se réunira de plein droit le lendemain de la séparation de son ainée.

La commission de constitution adopte le principe de l'amendement, qu'elle modifie dans une rédaction plus explicite, à laquelle le citoyen Gérard se rallie et qui est adopté.

Le citoyen président donne lecture d'une lettre de Louis Bonaparte dont voici les termes:

« Citoyen président,

« Ayant été élu par cinq départements, il est de mon devoir de vous annoncer que j'opte pour Paris, lieu de ma naissance. » (Approbation.)

La discussion est reprise. Elle doit s'établir sur le chapitre V relatif au pouvoir exécutif.

Le citoyen président donne lecture des cinq premiers articles relatifs à la nomination du président par le suffrage universel. La discussion générale ouverte, le citoyen président appelle successivement à la tribune plusieurs orateurs qui renoncent à parler. Enfin, le citoyen Pyat monte à la tribune.

Le citoyen FÉLIX PYAT. Je ne prétends pas, citoyens, vous convertir à mon opinion, mais il est de mon devoir de vous dire ce que je crois, la vérité. La société est un être collectif faite à l'image de l'homme, pour conduire la société il faut donc étudier l'homme, science d'analogie qui a manqué trop souvent aux législateurs. (Oh! oh!) L'homme est un gouvernement. (Exclamations et rires.)

Une voix. Gouvernement absolu.

Le citoyen FÉLIX PYAT. L'homme est un gouvernement. Le cerveau est un vrai pouvoir législatif. (Explosion de rires.) Le bras est un pouvoir exécutif. (Nouveaux rires.) Il obéit à la tête. (Rires.) En conséquence de l'analogie qui veut que la société, grand être collectif, se gouverne par les mêmes lois que l'individu. Je ne comprendrais pas une assemblée et un président élu également par le peuple. Ce n'est pas là la République, c'est un monstre à deux têtes, et les monstres ne naissent pas viables. (Oh! oh!) Je n'admets pas la séparation des pouvoirs dans une République. Cette séparation de pouvoirs se concevrait dans les gouvernements constitutionnels, se soutenant par un jeu de bascule qui finirait presque toujours par la culbute. (Mouvement.) Le pouvoir exécutif, pour moi, ne doit être que le bras de l'Assemblée. Il le sera seulement s'il est nommé par elle. Autrement, si vous mettez en face de l'Assemblée un président élu par le peuple, il y aura inévitablement lutte et antagonisme. Si le président est moins fort que l'Assemblée, vous n'aurez pas un pouvoir fort. Si le président est plus fort que l'Assemblée, il est trop fort. En résumé, le président électif, à mes yeux, c'est la monarchie dans la République, et c'est pourquoi je vote contre le projet. (Approbation à gauche.)

Le citoyen TOCQUEVILLE. La question que vous discutez en ce moment est l'une des plus graves que vous ayez à discuter, la plus grave peut-être. Aussi votre commission, à la veille de la discussion, a cru devoir se réunir de nouveau pour délibérer sur la question, et la majorité n'a pas hésité à maintenir son premier projet. Elle a chargé l'un de ses membres de venir officiellement vous expliquer les motifs qui ont dicté sa résolution. L'honorable préopinant vous a fait une peinture fantastique du pouvoir qu'exercerait le président. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les divers articles de la constitution qui traitent du pouvoir exécutif pour s'en assurer. Votre constitution déclare d'abord le président responsable, et non

reusement lui, mais son conseil des ministres. Le président n'est qu'un pur agent, puisqu'il n'a pas le veto royal ou le veto suspensif des Etats-Unis. Il n'est qu'un par agent.

Citoyens, je vous en conjure au nom même du salut de la République, ayez confiance dans le pays et le pays vous en tiendra compte. (Bravos prolongés. Une vive agitation succède à ce discours.) La séance est suspendue pendant quelques minutes.

## Chronique locale.

L'administration municipale de Lyon est définitivement constituée de la manière suivante :

Les citoyens Reveil, maire ; Bonnardel, premier adjoint ; Bacot, Fraisse, Pain, Ricard, Pailleron, Bouchardy, Fayolle, Brevard, adjoints.

Nous avons peine à croire à une pareille combinaison le lendemain d'une révolution. Si le citoyen préfet a recommandé cette liste, il a donc oublié qu'il a combattu 25 ans dans les rangs de la démocratie ? Nous reconnaissons parmi les adjoints quelques-uns de nos amis ; mais il en est qui sont si faibles, que nous doutons qu'ils osent jamais obéir à leurs bonnes intentions et tenir tête aux réactionnaires leurs collègues.

Plusieurs journaux royalistes de la localité ont déjà entonné l'hymne de triomphe ; les autres ne manqueront pas de les imiter.

Nous apprenons que plusieurs conseillers municipaux, amis de la République, et qui veulent toutes les conséquences de notre révolution, doivent protester par leur absence, le jour de l'installation, qui doit avoir lieu le 9 de ce mois.

On nous annonçait depuis longtemps le réveil du lion ; mais nous devons convenir que, pour la démocratie lyonnaise, c'est un triste Réveil.

L'administration municipale de la Guillotière est définitivement constituée comme il suit :

Maire, le citoyen Cornu ; adjoints, les citoyens Modérat, Combres, Guilloud.

— Les citoyens Poncet et Besson ont été nommés adjoints à la mairie de Vaise.

C'est mercredi, 11 courant, qu'aura lieu la rentrée des classes au lycée de Lyon.

— Le citoyen Robin a été nommé commissaire spécial de première classe du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

— Le citoyen Lorenti, professeur de mathématiques au Puy, est nommé en la même qualité au lycée de Lyon, en remplacement du citoyen Foyer, nommé inspecteur à Paris.

Le citoyen Lorenti a été élève au lycée de Lyon et appartient à l'école normale.

— L'instruction de l'affaire Galerne, commissaire central de police, accusé d'arrestation illégale dans la personne du rédacteur du *Peuple Souverain*, se poursuit avec activité. Plusieurs témoins ont déjà été entendus. Ne serait-ce pas le cas ici, si notre parquet veut réellement punir les injustices, de grouper, dans un seul et même procès tous les crimes et délits de ce genre, commis par Galerne. Les plaintes ne manqueront pas, du jour où les citoyens sauront que la magistrature est disposée à les écouter.

Pour citer un nouveau fait entre mille autres, nous rapportons encore ici la séquestration illégale dont le citoyen Bouvier, demeurant rue Sirène, représentant du journal *l'Assemblée Nationale* de Paris, a été victime la semaine dernière. Deux agents se présentèrent chez lui et lui dirent que M. Galerne voulait lui parler. Arrivé au bureau de la police, et après une attente d'une demie-heure, voyant que M. Galerne ne venait pas, il voulut se retirer ; mais les agents de la force brutale lui barrèrent le passage et lui déclarèrent qu'il ne sortirait pas de là pour le moment. Après avoir été retenu prisonnier pendant trois heures, il vit enfin paraître M. Galerne, qui lui dit qu'il pouvait se retirer, sans autre explication.

Une telle conduite n'a pas besoin de commentaire.

— Mardi dernier, jour de l'agitation qui a régné dans notre ville, le citoyen C. C... était allé, comme tant d'autres curieux, regarder en amateur ce qui se passait sur la place de la Préfecture. Ce citoyen, d'un caractère inoffensif, fut accosté par plusieurs agents de police qui prétendirent qu'il excitait la garde civique à la révolte et que, de plus, il les avait maltraités et frappés. Ces misérables entraînent le citoyen C. C..., l'enfermèrent provisoirement dans une écurie de la Préfecture, d'où ils le firent sortir vers minuit pour le conduire à la cave de l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, il comparut devant le petit parquet, et le substitut du procureur de la République le mit en liberté, les agents ne pouvant articuler contre lui aucun fait qui eût quelque consistance. Plusieurs autres actes du même genre nous ont été signalés. Il est certain que bon nombre d'agents jouent un vilain rôle dans notre ville, et qu'il est bientôt temps d'y apporter remède.

Combien de temps serons-nous encore forcés de signaler ces excès barbares de la force brutale ? — Réponse : Tant que la garde nationale ne sera pas réarmée et que quatre ou cinq cents individus feront le service dont la milice citoyenne s'acquittait avec tant de zèle et d'humanité.

— On nous rend compte d'un fait que nous publions sous toutes réserves, quoiqu'il ne nous surprendrait guère. Avant-hier vers onze heures et quart, le nommé Martin, vinaigrier marchand de vin, rue Gentil, obéissait à l'injonction que venait de lui faire la police, de fermer son établissement. Cet homme, qui avait bu passablement, n'obéissait qu'en grognant et il lui échappa même, dit-on, un mot mal placé à l'adresse des agents. Ceux-ci, au nombre de cinq ou six, revinrent sur leurs pas, entrèrent dans l'établissement, tombèrent sur Martin, le garrotèrent, lui mirent les menottes et le conduisirent à l'Hôtel-de-Ville, en le brutalisant et le frappant à grands coups de cannes le long du chemin. A son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, il fut interrogé par le commissaire, qui donna l'ordre de le mettre à la cave. L'agent qui le conduisait lui donna encore un coup de

cane sur la tête pendant qu'il descendait les marches du cachot. Livrer ces faits à la publicité, c'est en demander la répression, ou au moins l'éclaircissement.

Quel est donc l'esprit de vertige qui semble s'être emparé de toute la police ? Jusques à quand serons-nous le jouet de ses fureurs ?

— Depuis que la police fait de l'arbitraire en matière politique elle oublie son principal devoir : la répression de l'immoralité. Aussi voyons-nous maintenant nos rues encombrées par des filles publiques étalant le vice et la corruption à tous les regards. Nous avons eu occasion de faire l'éloge du zèle que la police avait apporté il y a quelques mois dans la répression de ces monstrueux abus ; pourquoi faut-il aujourd'hui jeter sur elle un blâme sévère ?

— Nous avons rendu compte dans notre numéro du 5 octobre, de la scène qui a eu lieu sur la place de la Charité, entre un militaire et deux agents de police. Nous recevons d'un témoin oculaire quelques renseignements à ce sujet, dont nous extrayons ce qui suit :

A deux reprises différentes, l'un des agents menaçait le militaire d'un coup de pistolet. Pendant que l'autre allait chercher la garde, ce même agent injuria de nouveau le soldat, et lui mettant le poing sous le nez lui dit : « Ah ! brigand, tu me la paieras ! »

Si la lâcheté est une vertu de la police, cet homme fera son chemin ; il est malheureux que nous ne sachions pas son nom, pour le recommander à notre ami, l'honorable M. Galerne.

Ce n'est pas tout, vers les sept heures du soir, le même témoin rencontra sur le quai du Rhône les deux agents en question ; l'un disait à l'autre : « Eh bien ! j'ai gagné ma journée. » S'il s'enrichit par ce travail, le mot de Proudhon ne sera plus assez fort et l'on devra dire : La propriété est un crime.

— Les principes de l'association rencontrent toujours de l'opposition de la part du pouvoir, des magistrats et des fonctionnaires. Des ouvriers nous apprennent que la peinture des drapeaux et écharpes vient d'être confiée à deux maîtres peintres, plutôt qu'à l'association des ouvriers ; plutôt même qu'à l'association des maîtres ; car ceux-ci sont venus se plaindre, dans nos bureaux, de cette partialité. Nous n'avons pourtant pas oublié que le citoyen préfet avait assuré à une délégation qu'il n'en était rien, qu'il n'en serait rien.

Nous savons aussi que les deux maîtres peintres qui ont reçu ces drapeaux, sont ceux que l'association des ouvriers avait investis de sa confiance en les nommant, l'un président et l'autre vice-président de la société !

On dit qu'une assemblée de peintres doit avoir lieu, et nous espérons que là, les deux citoyens dont nous venons de parler, voudront bien donner des explications sur leur conduite, que l'on serait tenté d'appeler déloyale.

— Nous apprenons de source certaine que le citoyen Prosper Mouraud, représentant du département du Rhône, est très-dangereusement malade.

— Une pétition se trouve déposée dans presque tous les cafés, par laquelle on demande que la garde nationale ne soit pas réorganisée. Comme, sur la couverture de chaque exemplaire de cette pétition, se trouve l'annotation suivante : *Réorganisation de la garde nationale*, nous engageons les citoyens à ne pas signer aveuglément et à lire le texte même de la pétition avant de se décider pour ou contre.

— Plusieurs citoyens nous rapportent que mardi, à une heure, des dragons sous les armes et en bataille, chantaient à Perrache le *libera et la ri fla fla*, sans qu'aucun chef les réprimandât. Les soldats étaient-ils donc contents que leurs frères de la mobile eussent été licenciés et fussent poussés à l'exaspération ? S'il en était ainsi, nous aurions à déplorer de voir quelle antipathie on entretient dans les corps militaires contre tout ce qui émane des institutions libérales.

## Allemagne.

AUTRICHE. — VIENNE, 29 septembre. — La commission de la Constitution, qui a terminé hier soir son projet, se rendra ce matin à Schoenbrunn pour soumettre son projet à l'empereur. On a proposé de donner à l'armée autrichienne la cocarde rouge et blanc, en remplacement de la cocarde noire et jaune ; mais la proposition ne sera pas agréée. On ne veut pas faire de concessions aux Slaves. Il y a eu avant-hier un mouvement démocratique dans le faubourg de Schottenfeld. La garde nationale s'est présentée, le peuple lui a jeté des pierres et tiré sur elle du haut des fenêtres. Il y a eu des hommes blessés mortellement. La garnison et la légion académique sont consignées. Le gouvernement est dans l'inquiétude.

FRANCFORT, 30 septembre. — M. Raveaux, ambassadeur du pouvoir central auprès du Vorort, est chargé de lui remettre une note dans laquelle il déclare que si le Vorort ne prend pas des mesures énergiques contre les réfugiés, le pouvoir central adoptera lui-même toutes les mesures commandées par l'Allemagne et l'intérêt de la sécurité.

PADOUE, 25 septembre. — On dit que les Vénitiens ont fait une sortie sur deux points. Ils ont été repoussés. On leur a tué 50 hommes et fait 50 prisonniers.

## Angleterre.

LONDRES, 3 octobre. — Aujourd'hui, à onze heures, S. M. la reine des Belges est arrivée à Londres venant d'Ostende. Un convoi spécial a conduit S. M. à la station de Bricklayers' Arms, d'où elle s'est rendue à Clarendon, dans la voiture de M. Van de Weyer. S. M. est accompagnée du baron Moerkark et de la comtesse Van-Straten.

— Il résulte des dernières nouvelles des Etats-Unis, apportées par l'*Hibernia*, que M. Clay a déclaré être dans l'intention de ne pas accepter la présence de la République. Cet honneur lui était conféré.

— Nous avons des nouvelles de Buenos-Ayres du 18 juillet. L'île d'Appipe, appartenant à la République argentine, et qui était dernièrement occupée par les troupes de Corrientes, a été prise par des forces du Paraguay. Tous les habitants ont été contraints de se retirer dans un délai de trois jours. Le gouvernement de Corrientes a prévenu Rosas de ce fait ; il attendait sa réponse pour agir.

— Quatre chartistes, Drowling, Laery, Fay et Gotry viennent d'être condamnés à la déportation à perpétuité. Les journaux de l'aristocratie britannique applaudissent à cette condamnation. Le *Times* annonce que cette fois le chartisme est bien mort. Tandis que le *Morning-Chronicle* vante les mérites de l'espion Powels qui a livré les chartistes à leurs juges, le *Dayly-News* apprécie en ces termes la conduite du pouvoir :

« L'Anglais ne sait pas conspirer, il se laisse entraîner, tromper, égarer

par d'infâmes agents, par des espions : car aujourd'hui l'espionnage est organisé ; un espion par conspirateur ; Coffey avait le sien. Toutes les sociétés chartistes avaient le leur, et nous ne savons jusqu'à quel point on peut trouver de la moralité dans des autorités qui permettent l'exploitation de l'espionnage par la maison politique de Powels, Davis et compagnie. »

— Le procès de William Smith O'Brien continue ; les baillis ont prêté serment pour tenir au secret les membres du jury. Ceux-ci ne se séparèrent qu'après l'issue du procès. On les garde dans un vaste appartement, où des tables et des lits ont été dressés. C'est à peine si le procès pourra être terminé lundi.

## Nouvelles diverses.

On annonce la prochaine publication, dans une revue fort connue, de la série des fonds secrets du ministère de l'intérieur sous le gouvernement transitoire de Juillet.

— On assure que M. Salamanca, ancien ministre d'Espagne, doit venir se fixer à Paris, où il a l'intention de fonder une maison de banque et une maison de commerce importante.

— M. Sibour n'a pas à subir une nouvelle ordination par suite de sa promotion dans l'épiscopat. C'est donc à tort que l'on a annoncé son sacre pour le 8 courant, par le cardinal de Latour-d'Auvergne ; la seule formalité à remplir par le nouvel archevêque de Paris, consiste à se faire reconnaître par le chapitre et à prendre sa possession solennelle.

— Un duel a eu lieu à Paris entre le commandant du 18<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale mobile et un capitaine du même bataillon. Le commandant B... a reçu un coup d'épée au bras et un autre à la gorge, qui met ses jours en danger.

— *L'Ere nouvelle* de la Corse annonce que le duc de Bordeaux a obtenu dans un seul collège de la Balagne 200 suffrages. Que l'on demande après cela, dit *l'Ere nouvelle*, où sont les légitimistes en Corse et à quel signe on doit les connaître.

## Bourse de Paris, du 5 octobre 1848.

Cinq pour cent.....	68 65	Emprunt Romain.....	00 00
Dito, fin courant....	00 00	Emprunt Belge 1840....	00 00
Trois pour cent.....	44 15	Actions de la banque... 1575 70	
Dito, fin courant....	00 00	Obligations de la ville.. 1100 00	
Quatre pour cent.....	00 00	Obligation piémontaise..	00 00
Rente de Naples.....	00 00	Quatre canaux.....	845 40
Dette active d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux.	00 00

## CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	»	Orléans-Bordeaux.....	»
Versailles, rive droite. d.	»	Nord.....	367 25
— rive gauche.....	»	Paris-Lyon.....	361 50
Paris-Orléans.....	652 25	Paris-Strasbourg.....	335 35
Paris-Rouen.....	397 50	Tours-Nantes.....	321 20
Rouen-Hâvre.....	187 50	Montereau.....	»
Marseille-Avignon.....	185	Dieppe.....	»
Strasbourg-Bâle.....	83 50	Charleroy.....	»
Centre.....	230	Lyon-Avignon.....	»
Amiens-Boulogne.....	»	Fampoux.....	»

## ANNONCE LÉGALE.

Etude de M<sup>e</sup> MORILLON, avoué à Lyon, rue St-Pierre, n. 23.

### VENTE FORCÉE,

EN BLOC,

devant M<sup>e</sup> BOURGEOIS, notaire à la Guillotière, en son étude, sise cours de Brosses ; fixée au jeudi 9 novembre 1848, à midi,

DE LA

## FABRIQUE DE CRISTALLERIE

Située à la Guillotière, rue Henri, IV,

ET

VENTE FORCÉE, EN DÉTAIL,

Fixée au vendredi 10 novembre 1848, à neuf heures du matin, et jours suivants, dans la Fabrique,

DES MARCHANDISES FABRIQUÉES

de ladite Cristallerie, consistant en 59,000 pièces environ.

## ANNONCES.

### OUVERTURE DE LA SALLE DU PRADO,

Rue de Chabrol, à la Guillotière.

Le citoyen GALLEY, de la Mouche, prévient que la belle salle du Prado, sera ouverte au Public tous les dimanches, lundis et les fêtes, à compter du dimanche 8 octobre courant.

Grand Bal les dimanches et lundis.

La consommation sera de bonne qualité et aux prix les plus modérés.

Bon orchestre, qui exécutera les quadrilles les plus nouveaux. Des dispositions sont prises pour que l'ordre y soit sévèrement maintenu.

PRIX D'ENTRÉE : 40 centimes.

On est prié de se présenter en tenue décente.

## A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

### UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, au bureau de l'imprimerie, cours de Brosses, 8, au premier, à la Guillotière.

Il a été perdu hier, depuis la barrière St-Clair jusqu'à Vauxieux, environ 70 fr. renfermés dans un petit sac en toile qui se trouvait dans une veste de velours olive.

Cet argent appartient à un père de famille de six enfants, qui est dénué de toutes autres ressources.

Le rapporter au citoyen Peillon, cafetier, aux barrières St-Clair.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve ARAZ, gr. rue Mercière, 44.